

1 Cour pénale internationale.  
2 Chambre de première instance X  
3 Situation en République du Mali  
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* n° ICC-  
5 01/12-01/18  
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge  
7 Kimberly Prost.  
8 Procès — Salle d’audience n° 1  
9 Vendredi 6 novembre 2020  
10 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 30*)  
11 M. L’HUISSIER : [09:30:44] Veuillez vous lever.  
12 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
13 Veuillez vous asseoir.  
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)  
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0065 (*sous serment*)  
16 (*Le témoin s’exprimera en arabe*)  
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:30:58] L’audience est ouverte.  
18 Bonjour à toutes et à tous.  
19 Madame la greffière, veuillez annoncer l’affaire, s’il vous plaît.  
20 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:31:13] Merci, Monsieur le Président.  
21 La situation en République du Mali, l’affaire *du Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz*  
22 *Ag Mohamed Ag Mahmoud* ; référence de l’affaire ICC-01/12-01/18.  
23 Et nous sommes en audience publique.  
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:31:28] Merci beaucoup, Madame la  
25 greffière.  
26 Comme d’habitude, nous allons procéder, d’abord, aux présentations, en  
27 commençant avec le Bureau du Procureur.  
28 Monsieur Dutertre.

- 1 M. DUTERTRE : [09:31:40] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Mesdames les  
2 juges.
- 3 L'Accusation est aujourd'hui toujours composée de Mousa Allafi, à l'arrière, Sarah  
4 Coquillaud, derrière moi, Lucio Garcia, à ma gauche, et moi-même, Gilles Dutertre.  
5 Je vous remercie.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:31:55] Merci beaucoup, Monsieur Dutertre.  
7 Je me tourne vers la Défense. Maître Taylor.
- 8 M<sup>e</sup> TAYLOR (interprétation) : [09:32:02] Oui, bonjour, Monsieur le Président.  
9 Bonjour Messieurs et Mesdames les juges.
- 10 La Défense de M. Al Hassan est représentée par Kirsty Sutherland, Dolly Chahla, et  
11 moi-même, Melinda Taylor.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:26] Merci beaucoup, Maître Taylor. Je  
13 souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Sutherland.
- 14 Je me tourne vers les représentants légaux des victimes. Maître Kassongo.
- 15 M<sup>e</sup> KASSONGO : [09:32:33] Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les  
16 juges.
- 17 L'équipe des représentants légaux des victimes est composée aujourd'hui, toujours,  
18 avec M<sup>me</sup> Claire Laplace, qui m'assiste, et moi-même, Maître Kassongo.  
19 Nous vous remercions.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:50] Merci beaucoup, Maître Kassongo.  
21 Nous poursuivons aujourd'hui l'audition du 16<sup>e</sup> témoin de l'Accusation. Il s'agit du  
22 témoin P-0065.
- 23 Monsieur le témoin, bonjour.
- 24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:33:14] Bonjour, Monsieur le Président.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:17] Je vous rappelle que vous êtes  
26 toujours sous serment et que vous devez dire la vérité, toute la vérité et rien que la  
27 vérité.
- 28 Je vous rappelle également mes conseils d'ordre pratique quant à votre prise de

1 parole.

2 Sans plus attendre, je passe la parole au Bureau du Procureur.

3 M. DUTERTRE : [09:33:43] Merci, Monsieur le Président, Mesdames les juges.

4 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

5 PAR M. DUTERTRE : [09:33:53]

6 Q. [09:33:54] Bonjour, Monsieur le témoin.

7 R. [09:33:56] Bonjour à vous.

8 Q. [09:33:59] Comment allez-vous ce matin, Monsieur le témoin, en fin de semaine ?

9 R. [09:34:05] Je me porte fort bien, grâce à Dieu.

10 M. DUTERTRE : [09:34:12] Monsieur le Président, j'aimerais passer en audience à  
11 huis clos pour quelques instants.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:20] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
13 Madame la greffière.

14 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 34*)

15 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:34:35] Nous sommes à huis clos partiel,  
16 Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 *(Passage en audience publique à 9 h 38)*

24 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:38:41] Nous sommes en audience publique,

25 Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:38:48] Merci beaucoup.

27 Monsieur le Procureur.

28 M. DUTERTRE : [09:38:50] Merci, Monsieur le Président.

1 Q. [09:38:53] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez nous dire qui est la  
2 personne au milieu de l'image avec un *jumper* noir et une bande verte au milieu du  
3 *jumper* noir, une bande horizontale ?

4 R. [09:39:15] C'est une personne qu'on a amenée à la place pour y être fouettée, je  
5 pense, et fouettée pour adultère.

6 Q. [09:39:24] Et je suis à 00:00:06:23.

7 Est-ce que vous vous souvenez de son nom, par hasard ?

8 R. [09:39:44] Non.

9 Q. [09:39:47] Est-ce que vous pouvez nous dire qui est la personne tout à gauche de  
10 l'image avec un turban noir et une sorte de veste claire ?

11 R. [09:40:14] Ça, c'est Khalid, un autre Mauritanien. Il était à la tête de la Police  
12 islamique à Tombouctou.

13 Q. [09:40:29] Et que fait la personne qui est derrière avec un haut-parleur ?

14 R. [09:40:36] Cette personne est celle qui annonce l'affaire et sur quelle base la  
15 punition sera exécutée ainsi que les détails, et ce à tous ceux qui sont présents, au  
16 public présent sur la place.

17 Q. [09:40:55] Et est-ce que vous savez quel est le véhicule blanc qui est derrière lui, à  
18 quel organe ça appartient ?

19 R. [09:41:10] Je crois que c'est un véhicule de la Police islamique.

20 Q. [09:41:14] Je vous remercie.

21 M. DUTERTRE : [09:41:17] J'aimerais maintenant, Monsieur le Président, Mesdames  
22 les juges, repasser en audience à huis clos.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:41:22] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
24 Madame la greffière.

25 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41)*

26 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:41:29] Nous sommes à huis clos partiel,  
27 Monsieur le Président.

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (*Passage en audience publique à 9 h 47*)

26 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:47:50] Nous sommes en audience publique,

27 Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:47:53] Merci beaucoup, Madame la

1 greffière.

2 Monsieur le Procureur.

3 M. DUTERTRE : [09:47:58] Merci, Monsieur le Président.

4 Q. [09:48:01] Monsieur le témoin, je suis à 00:00:33:09. Est-ce que vous pouvez nous  
5 dire quelle est cette affiche sur la portière arrière droite du véhicule blanc que l'on  
6 voit à l'écran ?

7 R. [09:48:37] C'est le slogan du groupe islamiste Al-Qaïda et Ansar Dine ensemble, et  
8 c'est un drapeau noir sur lequel on peut lire « Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah ».

9 Q. [09:48:56] Est-ce que vous savez qui utilisait ce véhicule en général ?

10 R. [09:49:09] Je pense que c'est un des véhicules de la Police islamique, celui-là.

11 Q. [09:49:17] Et quelles personnes utilisaient ce véhicule, si... le plus souvent, si vous  
12 le savez ?

13 R. [09:49:34] Je ne me souviens pas exactement qui conduisait cette voiture, mais je  
14 peux vous dire que c'était toujours un peu la même équipe de la Police islamique qui  
15 l'employait. Et c'était, d'ailleurs, la voiture qu'on utilise... qu'on utilisait d'habitude  
16 pour amener les punis sur la place publique pour que leur punition soit exécutée.

17 Q. [09:50:07] On voit un peu mieux le visage de la personne qui a le haut-parleur,  
18 Monsieur le témoin, et je suis toujours à 00:00:33:09. Est-ce que, par hasard, vous  
19 vous souviendriez de son nom ? Je sais que ça fait déjà longtemps.

20 R. [09:50:35] Non, je ne me souviens pas.

21 Q. [09:50:54] Monsieur le témoin, je suis à 00:00:10:00. Est-ce que vous savez qui est  
22 la personne à l'extrême gauche de l'image et que je pointe avec mon curseur ?

23 R. [09:51:22] Ça, c'est M. Al Hassan.

24 Q. [09:51:24] Et est-ce que vous vous souvenez, ce jour-là, qui était en charge de ces...  
25 cette punition ?

26 R. [09:51:41] Je me souviens que c'était une punition pour adultère, une punition  
27 *ta'zir* pour adultère, mais je ne me souviens pas qui a été chargé de l'exécution de la  
28 plainte... de la peine. Mais je vois que le chef de la Police islamique, Khalid, était là



1 présent, donc j'imagine que c'est lui, je pense, qui a dû être responsable de  
2 l'exécution de la peine sur la place publique.

3 Q. [09:52:15] Je vous remercie.

4 M. DUTERTRE : [09:52:18] On peut, maintenant, passer en audience à huis clos, si  
5 vous l'autorisez, Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:52:29] Huis clos partiel, s'il vous plaît.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 52)*

8 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:52:38] Nous sommes à huis clos partiel,  
9 Monsieur le Président.

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 *(Passage en audience publique à 9 h 54)*

4 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:55:04] Nous sommes en audience publique,

5 Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:55:15] Merci beaucoup.

7 Monsieur le Procureur.

8 M. DUTERTRE : [09:55:17] Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [09:55:19] Monsieur le témoin, à 00:00:17:07 — je vais poser une question  
10 composée, mais c'est simple et ça gagnera du temps —, qui est la personne à gauche  
11 de l'écran avec un turban noir et une veste claire et que tient-il dans sa main droite ?

12 R. [09:55:50] Cette personne, c'est Khalid, l'émir de la Police islamique, le dernier  
13 émir, en fait. Et il a un fouet en main, parce qu'il va commencer à fouetter la  
14 personne qui est punie pour adultère.

15 Q. [09:56:08] Je vous remercie.

16 M. DUTERTRE : [09:56:12] J'aimerais passer en audience à huis clos, Monsieur le  
17 Président, Mesdames les juges.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:56:19] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
19 Madame la greffière.

20 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 56)*

21 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:56:27] On est à huis clos partiel, Monsieur  
22 le Président.

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 *(Passage en audience publique à 9 h 59)*
- 21 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:59:51] On est en audience publique.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:59:53] Merci beaucoup.
- 23 Monsieur le Procureur.
- 24 M. DUTERTRE : [09:59:57] Merci, Monsieur le Président.
- 25 Q. [09:59:59] Monsieur le témoin, question rapide et courte. Est-ce que vous pouvez
- 26 brièvement indiquer ce qui se passe à ce moment-là ?
- 27 R. [10:00:09] Ici, cette personne est en train de se faire fouetter pour adultère sur une
- 28 place publique, sur le marché de Tombouctou.

- 1 Q. [10:00:30] Je vous remercie.
- 2 Je souhaiterais repasser à huis clos, Monsieur le Président.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:00:37] Huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 4 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 00)*
- 5 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:00:43] Nous sommes à huis clos *(sic)*.
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 *(Passage en audience publique à 10 h 03)*
- 26 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:03:46] Nous sommes en audience publique,
- 27 Monsieur le Président.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:03:56] Merci beaucoup.

1 Monsieur le Procureur.

2 M. DUTERTRE : [10:03:59] Merci, Monsieur le Président.

3 Q. [10:04:00] Monsieur le témoin, je me suis arrêté à 00:00:01:05. Est-ce que vous  
4 pouvez nous dire ce qu'on voit de couleur rouge sur le tee-shirt blanc porté par  
5 l'individu à l'écran ?

6 R. [10:04:22] Je ne peux pas le confirmer, cela pourrait être du sang ou cela pourrait  
7 être des traces de peinture. Je ne peux pas véritablement en être sûr.

8 Q. [10:04:42] À votre souvenir, à l'époque, quand cette personne avait enlevé le  
9 *junper* noir, est-ce qu'il y avait des... des traces sur ce tee-shirt avant le début des  
10 coups ?

11 R. [10:05:07] Je ne me souviens pas de cela.

12 Q. [10:05:15] Je vous remercie.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:05:17] Ça... ça signifie... Monsieur le  
14 Procureur.

15 Q. [10:05:20] Ça signifie quoi cette réponse, « je ne me souviens pas de cela » ?

16 R. [10:05:34] Alors, pour autant que je m'en souviennne, d'après ce dont je me  
17 souviens, cette personne, donc, elle a enlevé son... son pull. J'étais en face de lui, et  
18 cette trace, elle était sur son dos.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:06:04] Merci beaucoup.

20 M. DUTERTRE : [10:06:29]

21 Q. [10:06:30] Monsieur le témoin, à 00:00:13:06, est-ce que vous connaissez la  
22 personne qui est à gauche sur l'écran, qui nous fait face avec une sorte de treillis et  
23 un turban clair ?

24 R. [10:06:49] C'est un membre de la Police islamique.

25 M. DUTERTRE : [10:07:02] Monsieur le Président, apparemment au *transcript*  
26 anglais, il y a un message page 16, ligne 16, des interprètes qui indiquent que le  
27 « *statement in Arabic was not clear* ».

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:07:19] C'est la réponse à quelle question ?

1 M. DUTERTRE : [10:07:24] C'était en réponse... à la suite à votre question, Monsieur  
2 le Président, quand vous avez demandé qu'est-ce que ça veut dire « *I don't remember*  
3 *that* » ?

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:07:33] Vous pouvez demander au témoin  
5 de préciser sa réponse.

6 M. DUTERTRE : [10:07:39]

7 Q. [10:07:40] Monsieur le témoin, Monsieur le juge vous avait demandé — ça ne  
8 s'arrête pas de défiler, c'est très difficile à fixer —, qu'est-ce que cela signifiait votre  
9 réponse par rapport à... à la trace sur le dos de la personne. Et votre réponse n'a pas  
10 été bien entendue par les interprètes en anglais. Est-ce que vous pourriez répéter  
11 votre réponse ? C'était à propos de votre *statement* qui disait « je ne me souviens pas  
12 de cela ».

13 R. [10:08:21] Je me souviens très bien que j'étais en face de la personne qui se faisait  
14 flagellée. J'étais directement en face de lui. Donc, moi, je me souviens très bien avoir  
15 vu cette trace à la fin de la flagellation lorsque je suis... je suis allé derrière la  
16 personne qui se faisait flagellée. Mais je n'étais pas derrière cette personne au début.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:08:58] C'est compris.

18 M. DUTERTRE (interprétation) : [10:09:02]

19 Q. [10:09:05] Merci, Monsieur le témoin.

20 M. DUTERTRE : [10:09:09] J'en ai fini avec cet élément. Je crois qu'on est en audience  
21 publique et j'aimerais passer à huis clos.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:09:17] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
23 Madame la greffière.

24 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 09*)

25 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:09:27] Nous sommes à huis clos partiel,  
26 Monsieur le Président.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 *(Passage en audience publique à 10 h 21)*

2 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:21:00] Nous sommes en audience publique,  
3 Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:21:07] Merci beaucoup.

5 Monsieur le Procureur.

6 M. DUTERTRE : [10:21:10] Merci, Monsieur le Président.

7 Q. [10:21:29] Monsieur le témoin, je suis à 00:00:01:07. Qui est la personne avec un...  
8 qui est couverte d'un boubou bleu et... et vert qui sort du véhicule blanc ?

9 R. [10:21:58] Il s'agit d'une femme qui avait été condamnée à 80 coups de fouet. Il  
10 s'agit donc de la sanction *ta'zir* et ce pour adultère.

11 Q. [10:22:20] Est-ce que vous avez su son nom ?

12 R. [10:22:27] Je pense qu'elle s'appelle Silka bint Al Kahyr, peut-être, je n'en suis pas  
13 sûr, mais son prénom est Sallaka, je pense.

14 Q. [10:22:44] Est-ce que vous seriez en mesure d'épeler ce prénom ou de l'écrire  
15 peut-être sur une feuille ?

16 M. DUTERTRE : [10:22:57] Madame la greffière, je ne sais pas si le témoin a une  
17 feuille.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:23:02] C'est peut-être mieux de lui donner  
19 une feuille, Madame la greffière.

20 Monsieur le témoin, écrivez, s'il vous plaît, le nom de la personne sur le papier.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:23:38] Le document sera placé sur le  
23 rétroprojecteur et sera visible sur le canal « *Evidence 1* ».

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:24:40] Voilà, le document apparaît sur  
25 l'écran.

26 Alors, Madame la greffière, enregistrez et donnez un numéro.

27 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:24:52] Le document aura le numéro MLI-  
28 REG-0001-0011.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:25:08] Merci beaucoup.

2 M. DUTERTRE : [10:25:10] Merci, Monsieur le Président.

3 Q. [10:25:13] Monsieur le témoin, toujours à 00:00:01:07, qui est la personne, à  
4 gauche, en turban noir qui fait face à... à l'écran ?

5 R. [10:25:27] C'est Khalid, le chef de la Police islamique. Il fait sortir cette femme de  
6 la voiture pour qu'elle soit flagellée et ce après, donc, juste après la flagellation du  
7 jeune homme que nous avons vue un peu plus tôt.

8 Q. [10:25:53] Et je suis passé à 00:00:05:19.

9 Qui est la personne qui rentre dans le véhicule avec un tee-shirt blanc et une tâche  
10 sur le dos ?

11 R. [10:26:25] C'est le... c'est ce jeune homme qui a été flagellée au début.

12 Donc, il y a deux personnes : lui a d'abord été flagellé et après sa flagellation, c'est la  
13 femme donc, que l'on a fait sortir de la voiture, et puis lui est entré dans la voiture  
14 pendant qu'elle se faisait flageller.

15 Q. [10:26:49] Merci de cette clarification.

16 M. DUTERTRE : [10:26:52] Monsieur le Président, j'aimerais passer en audience à  
17 huis clos partiel.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:26:57] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
19 Madame la greffière.

20 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 27)*

21 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:27:05] Nous sommes à huis clos partiel,  
22 Monsieur le Président.

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 *(Passage en audience publique à 10 h 31)*

7 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:31:41] Nous sommes en audience publique,

8 Monsieur le Président.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:31:44] Merci beaucoup, Madame la  
10 greffière.

11 Je disais qu'il est 10 h 30, nous allons nous interrompre pendant 45 minutes et nous  
12 reprendrons à 11 h 15 — 11 h 15. L'audience est suspendue.

13 M. L'HUISSIER : [10:32:06] Veuillez vous lever.

14 *(L'audience est suspendue à 10 h 32)*

15 *(L'audience est reprise en public à 11 h 16)*

16 M. L'HUISSIER : [11:16:42] Veuillez vous lever.

17 Veuillez vous asseoir.

18 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:17:03] L'audience est reprise.

20 Monsieur le Procureur, vous avez la parole pour la poursuite de votre interrogatoire  
21 principal.

22 M. DUTERTRE : [11:17:19] Merci, Monsieur le Président.

23 Et j'aimerais tout de suite passer à huis clos, si vous le voulez bien.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:17:30] Huis clos partiel, s'il vous plaît,

25 Madame la greffière.

26 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 17)*

27 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:17:48] Nous sommes à huis clos partiel,

28 Monsieur le Président.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 *(Passage en audience publique à 11 h 43)*
- 13 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:43:55] Nous sommes en audience publique,
- 14 Monsieur le Président.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:43:57] Merci beaucoup.
- 16 Monsieur le Procureur.
- 17 M. DUTERTRE : [11:44:00] Merci, Monsieur le Président.
- 18 Q. [11:44:04] Monsieur le témoin, on a évoqué précédemment — je passe à un autre
- 19 sujet — le juge Houka Houka.
- 20 Où est-ce que le juge Houka Houka... à quel endroit il exerçait pendant l'occupation
- 21 de Tombouctou par les groupes armés Ansar Dine et AQMI ?
- 22 R. [11:44:46] Au bureau du Tribunal islamique à Tombouctou.
- 23 Q. [11:44:59] Et il était situé où, le Tribunal islamique à Tombouctou, Monsieur le
- 24 témoin ?
- 25 R. [11:45:13] Au nord-est de la ville.
- 26 M. DUTERTRE : [11:45:26] Monsieur le Président, là, j'ai également une carte satellite
- 27 avec des chiffres inscrits dessus, et si la Défense n'y voit pas d'inconvénient,
- 28 j'aimerais pouvoir la montrer pour gagner du temps et gagner en précision, afin de

- 1 localiser ce tribunal sur la carte.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:45:46] Nous allons avoir la carte, parce que
- 3 je ne sais pas de quelle sorte de chiffres...
- 4 M. DUTERTRE : [11:45:49] Alors...
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:46:31] ... parce que le...
- 6 M. DUTERTRE : [11:45:50] Oui...
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:45:51] ...les chiffres, c'est... on avait dit qu'il
- 8 ne fallait pas qu'il y ait des inscriptions. Mais montrez toujours la carte, on va voir.
- 9 M. DUTERTRE : [11:45:57] C'est la 0040-0407. Il y a au moins deux chiffres — à
- 10 l'intercalaire 19 du premier classeur.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:46:21] Je vois M<sup>e</sup> Sutherland debout.
- 12 Que se passe-il, Maître ?
- 13 M<sup>me</sup> SUTHERLAND (interprétation) : [11:46:27] Je voulais tout simplement poser
- 14 une question.
- 15 Nous voyons... Enfin, je ne pense pas que cela soit affiché sur l'écran du témoin,
- 16 d'ailleurs.
- 17 Je ne le pense pas.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:46:40] Pas encore. Oui.
- 19 Monsieur le Procureur, c'est la carte à l'intercalaire 18 ?
- 20 M. DUTERTRE : [11:47:03] 19, sauf erreur, Monsieur le Président.
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:47:04] 19.
- 22 M. DUTERTRE : [11:47:04] Et elle s'affiche maintenant sur l'écran.
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:47:08] Oui.
- 24 Bon, je vois les chiffres, mais c'est pas très grave, Maître Taylor (*phon.*). Les chiffres,
- 25 c'est juste des chiffres, ça n'indique rien du tout.
- 26 M<sup>me</sup> SUTHERLAND (interprétation) : [11:47:25] Il s'agit d'annotations ou
- 27 d'indications précédentes qui ont été données par le témoin, donc je pense qu'il n'y
- 28 aurait aucun problème si on lui présentait une copie vierge pour éviter toute

1 identification.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:47:50] Monsieur le Procureur, vous en avez  
3 une autre ?

4 M. DUTERTRE : [11:47:53] Sous la main, à l'instant, non. Mais je voulais juste avoir  
5 la permission d'être *leading* pour gagner du temps sur cette question. Il y a que deux  
6 chiffres, il peut... si on lui demande simplement à quoi ça correspond.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:48:05] Maître Sutherland, je pense qu'on  
8 peut procéder avec ces chiffres, c'est pas très, très grave.

9 M<sup>me</sup> SUTHERLAND (interprétation) : [11:48:21] Monsieur le Président, il est  
10 important que le témoin, lors de sa déposition fasse appel à sa mémoire.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:48:34] Monsieur le Procureur, vous ne  
12 pouvez pas passer à une autre question, et ça, on va résoudre après ?

13 M. DUTERTRE : [11:48:41] On va, et d'ailleurs, on peut le résoudre maintenant, j'ai  
14 une carte, si M<sup>me</sup> la greffière veut bien afficher 0019-0290.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:48:57] Très bien. Madame la greffière.

16 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:49:00] Le document sera affiché sur le canal  
17 « *Evidence 1* ».

18 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

19 M. DUTERTRE : [11:49:54] 0018-0290.

20 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:50:03] Mais vous aviez apparemment  
21 mentionné 109, ou 19.

22 M. DUTERTRE : [11:50:12] Oui, mais... mais par la suite, j'ai mentionné la 00... par  
23 exemple, 19-0290.

24 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:50:28] Mais, laquelle... lequel des deux  
25 documents voulez-vous voir afficher ?

26 M. DUTERTRE : [11:50:37] La 0019-0290.

27 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

28 Et si on peut zoomer suffisamment.

- 1 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 2 Encore, en recentrant.
- 3 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 4 Peut-être remonter un peu.
- 5 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 6 Enfin, je veux dire remonter la carte, c'est-à-dire baisser. Voilà.
- 7 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 8 Encore un peu.
- 9 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 10 Encore, encore.
- 11 Merci.
- 12 Q. [11:51:48] Monsieur le témoin, sur cette carte, est-ce que vous êtes capable de
- 13 marquer avec le crayon, l'endroit où est situé le Tribunal islamique. Et si vous le
- 14 désirez, on peut zoomer davantage sur une partie de la carte, à votre convenance.
- 15 R. [11:52:15] Je vais essayer donc d'avoir un agrandissement.
- 16 M. DUTERTRE : [11:52:35] Peut-être descendre, Madame la greffière.
- 17 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:52:42] Monsieur le Procureur, j'en profite
- 19 pour vous dire que le *transcript* en français est de retour.
- 20 M. DUTERTRE : [11:52:49] Merci, Monsieur le Président.
- 21 Ah ! Oui, ça sera très utile pour moi.
- 22 (Le témoin s'exécute)
- 23 Q. [11:53:35] On est dans vos mains, Monsieur le témoin.
- 24 R. [11:53:44] La carte est très petite. Je voudrais avoir un agrandissement de cette
- 25 zone-ci. C'est très, très petit, et je n'arrive pas véritablement à... à choisir.
- 26 (Le greffier d'audience s'exécute)
- 27 Q. [11:54:58] Ça vous va comme ça, Monsieur le témoin ?
- 28 R. [11:55:10] Plus vers le haut, s'il vous plaît.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2 Est-ce que je pourrais, moi, faire un zoom sur ce que je souhaiterais voir pour  
3 pouvoir sélectionner exactement la zone que je souhaite sélectionner ?

4 Ah ! Voilà, maintenant tout va bien, puisque je peux contrôler ceci.

5 Q. [11:56:02] Allez-y, Monsieur le témoin.

6 R. [11:56:07] O.K.

7 *(Le témoin s'exécute)*

8 C'est difficile de choisir la zone, mais je pense avoir mis maintenant une annotation  
9 au niveau de l'endroit où, d'après moi, se trouve le tribunal. Mais il m'est très, très  
10 difficile d'indiquer exactement et directement où se trouve cet endroit sur cette carte.

11 Q. [11:57:01] Entendu. Je vous remercie.

12 M. DUTERTRE : [11:57:05] On peut peut-être donner un numéro d'enregistrement.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:57:11] Madame la greffière.

14 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:57:13] Le document aura la cote MLI-REG-  
15 001-0012.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:57:23] Merci beaucoup.

17 Monsieur le Procureur.

18 M. DUTERTRE : [11:57:28] Merci, Monsieur le Président.

19 Q. [11:57:30] Et sur cette carte, Monsieur le témoin, vous avez reconnu quelle ville ?

20 R. [11:57:36] Il s'agit de la ville de Tombouctou, sans aucun doute.

21 Q. [11:57:42] Merci.

22 M. DUTERTRE : [11:57:43] J'aimerais maintenant passer en audience à huis clos,  
23 Monsieur le Président, Mesdames les juges.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:57:48] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
25 Madame la greffière.

26 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 57)*

27 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:57:57] Nous sommes à huis clos partiel.

28 (Expurgé)



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (*Passage en audience publique à 12 h 01*)

3 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:02:00] Nous sommes à nouveau en  
4 audience publique, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:02:07] Merci beaucoup.

6 Monsieur le Procureur.

7 M. DUTERTRE : [12:02:10] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [12:02:12] Monsieur le témoin, au Tribunal islamique, est-ce que Houka Houka  
9 exerçait seul ou il avait d'autres personnes qui siégeaient avec lui ?

10 R. [12:02:32] Non, non, il y avait un groupe. C'était un collège de juges qui se  
11 consultaient les uns les autres, qui examinaient les affaires ensemble et qui  
12 prononçaient un jugement conformément à la charia. Et c'est ensemble qu'ils  
13 parvenaient à la conclusion relative au jugement.

14 Q. [12:03:01] Et est-ce que vous pouvez donner les noms des autres personnes qui  
15 appartenaient à ce collège de juges ?

16 R. [12:03:17] Ils étaient nombreux, je ne me souviens pas de leur nom, mais je me  
17 souviens qu'au début, Il y en avait deux qui venaient d'Al-Qaïda et il semblait que  
18 c'étaient eux qui avaient l'autorité exécutive, il y avait le Mauritanien Koutaiba et  
19 Radwan.

20 Q. [12:03:52] Précédemment, vous aviez mentionné Al Faqi comme assistant du juge,  
21 est-ce que vous pourriez donner des clarifications à ce sujet ?

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:05:14] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
- 5 Madame la greffière.
- 6 M. DUTERTRE : [12:05:18] Et on fait une demande d'expurgation sur cet aspect-là.
- 7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 05)*
- 8 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:05:28] Nous sommes à huis clos partiel,
- 9 Monsieur le Président.
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 *(Passage en audience publique à 12 h 08)*

11 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:08:43] Nous sommes à nouveau en  
12 audience publique.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:09:01] Merci beaucoup.

14 Monsieur le Procureur.

15 M. DUTERTRE : [12:09:05] Merci, Monsieur le Président.

16 Q. [12:09:06] Monsieur le témoin, Houka Houka, il est de quelle tribu, si vous le  
17 savez ?

18 R. [12:09:17] Je n'en suis pas sûr, je sais qu'il est touareg, je n'en suis pas sûr. Peut-  
19 être qu'il est de Kel Ansar, mais je n'en suis pas vraiment sûr.

20 Q. [12:09:34] Et pendant la... la période d'occupation par les groupes armés en 2012,  
21 combien de temps a-t-il exercé comme le juge au Tribunal islamique ?

22 R. [12:09:59] Je pense que pendant toute l'occupation de Tombouctou, c'était lui qui  
23 était le juge.

24 Q. [12:10:12] Je vous remercie.

25 J'aimerais passer en audience à huis clos, Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:10:27] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
27 Madame la greffière.

28 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 10)*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 *(Passage en audience publique à 12 h 17)*
- 14 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:17:53] Nous sommes en audience publique.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:17:58] Merci beaucoup, Madame la
- 16 greffière.
- 17 Nous allons suspendre l'audience et nous reprendrons à 13 h 30.
- 18 L'audience est suspendue.
- 19 M. L'HUISSIER : [12:18:15] Veuillez vous lever.
- 20 *(L'audience est suspendue à 12 h 18)*
- 21 *(L'audience est reprise en public à 13 h 30)*
- 22 M. L'HUISSIER : [13:31:03] Veuillez vous lever.
- 23 Veuillez vous asseoir.
- 24 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:31:24] L'audience est reprise.
- 26 Nous continuons avec l'interrogatoire principal du Bureau du Procureur.
- 27 Monsieur Dutertre.
- 28 M. DUTERTRE : [13:31:39] Merci, Monsieur le Président, Mesdames les juges.

1 Q. [13:31:43] Merci, Monsieur le témoin... Monsieur le témoin...

2 M. DUTERTRE : [13:31:45] J'aurais besoin de passer en audience à huis clos, à vrai  
3 dire, c'est la suite de ce que nous discussions.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:32:03] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
5 Madame la greffière.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 32)*

7 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:32:11] Nous sommes à huis clos partiel,  
8 Monsieur le Président.

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)  
2 (Expurgé)  
3 (Expurgé)  
4 (Expurgé)  
5 (Expurgé)  
6 (Expurgé)  
7 (Expurgé)  
8 (Expurgé)  
9 (Expurgé)  
10 (Expurgé)  
11 (Expurgé)  
12 (Expurgé)  
13 (Expurgé)  
14 (Expurgé)  
15 (Expurgé)  
16 (Expurgé)  
17 (Expurgé)  
18 (Expurgé)  
19 (Expurgé)  
20 (Expurgé)  
21 (Expurgé)  
22 (Expurgé)  
23 (Expurgé)  
24 (Expurgé)  
25 (Expurgé)  
26 (Expurgé)

27 *(Passage en audience publique à 13 h 44)*

28 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:44:48] On est de retour en audience

- 1 publique, Monsieur le Président.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:45:04] Merci beaucoup.
- 3 Monsieur le Procureur.
- 4 M. DUTERTRE : [13:45:07] Merci, Monsieur le Président.
- 5 Q. [13:45:08] Monsieur le témoin, à 00:00:08:07, qui est la personne que l'on voit avec
- 6 un boubou blanc et un turban marron ?
- 7 R. [13:45:29] C'est le juge Houka Houka.
- 8 Q. [13:45:38] Je suis à 00:00:11:00. Qui est la personne en noir qui est à gauche de
- 9 l'écran dans le coin de la pièce ?
- 10 R. [13:46:01] C'est Radwan Abou Al Achbal.
- 11 Q. [13:46:17] Est-ce que c'est la même personne que ce Radwan dont vous avez
- 12 toujours parlé antérieurement ? Parce que, à l'époque, vous ne vous souveniez plus
- 13 du nom complet. C'est pour ça que je vous pose la question.
- 14 R. [13:46:34] C'est la même personne. C'est un... un nom de guerre, ce n'est pas un
- 15 nom de famille complet. Mais son nom de guerre complet, c'est Radwan Abou Al
- 16 Achbal.
- 17 Q. [13:47:06] Est-ce que vous pourriez marquer sur une feuille en entier, Monsieur le
- 18 témoin, s'il vous plaît ?
- 19 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:47:28] Ce document sera affiché sur le
- 20 canal n° 1.
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:47:36] Voilà. Il est là, le document.
- 22 Madame la greffière, enregistrez, donnez un numéro.
- 23 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:47:44] (*Intervention non interprétée*)
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:47:52] Merci beaucoup.
- 25 Monsieur le Procureur, poursuivez, s'il vous plaît.
- 26 M. DUTERTRE : [13:47:59] Merci, Monsieur le Président.
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 R. [13:48:20] Nous sommes en audience publique ?

3 M. DUTERTRE : [13:48:30] Oui. Alors, excusez-moi.

4 On doit expurger. J'aimerais passer à huis clos.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:48:39] Huis clos partiel, s'il vous plaît,

6 Madame la greffière.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 48)*

8 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:48:50] Voilà. On est à huis clos partiel,

9 Monsieur le Président.

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 *(Passage en audience publique à 14 h 00)*

4 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:00:12] Nous sommes en audience publique,

5 Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:00:20] Merci beaucoup.

7 Monsieur le Procureur.

8 M. DUTERTRE : [14:00:24] Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [14:00:25] Monsieur le témoin, à 00:00:23:14, qui est la personne assise, habillée en  
10 blanc, tout à gauche de l'image ?

11 R. [14:00:50] Est-ce que vous me posez la question au sujet de la personne habillée en  
12 bleu ou en blanc ? Je ne sais pas qui c'est, mais je sais que c'était l'un des imams  
13 local.

14 Q. [14:01:09] Je parlais en blanc, effectivement, et c'est de la personne tout à gauche  
15 de l'image dont je parlais. Je m'excuse si vous avez entendu bleu.

16 Au milieu de l'image, la personne avec un turban marron, c'est qui, Monsieur le  
17 témoin ?

18 R. [14:01:29] C'est le juge Houka Houka.

19 Q. [14:01:43] À 00:00:04:17, vous pouvez donner les noms des deux personnes que  
20 l'on voit à l'image, celle à gauche et celle à droite ?

21 R. [14:02:04] La personne habillée en noir et qui a devant lui... devant elle un  
22 ordinateur, c'est Radwan Abou, la deuxième personne c'est Koutaiba Al Chinguetti  
23 – la deuxième personne qui est habillée en marron avec un turban vert.

24 Q. [14:02:32] Et qu'est-ce qu'ils ont sur leurs genoux, Monsieur le témoin, pendant  
25 cette séquence du tribunal ?

26 R. [14:02:44] Alors, ils ont une kalachnikov sur les genoux.

27 Q. [14:03:09] Est-ce que vous pouvez décrire ce qu'il y a au... au sol, devant eux ?

28 R. [14:03:25] C'est un tapis rouge.



1 M. DUTERTRE : [14:03:36] J'aimerais repasser en audience à huis clos, Monsieur le  
2 Président.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:03:41] Huis clos partiel, s'il vous plaît,  
4 Madame la greffière.

5 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 03)*

6 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:03:54] Nous sommes à huis clos partiel,  
7 Monsieur le Président.

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 *(Passage en audience publique à 14 h 21)*

2 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:21:44] Nous sommes en audience publique,  
3 Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:21:52] Merci beaucoup.

5 Monsieur le Procureur.

6 M. DUTERTRE : [14:21:57] Merci, Monsieur le Président.

7 Q. [14:22:00] Monsieur le témoin, à 00:09:43:13, qui est la personne à gauche de  
8 l'image ?

9 R. [14:22:17] C'est le juge Houka Houka.

10 Q. [14:22:23] Juste à sa droite, en regardant l'image, il y a un objet vertical appuyé  
11 sur le mur, qu'est-ce que c'est, Monsieur le témoin ?

12 R. [14:22:40] C'est une kalachnikov.

13 Q. [14:22:45] Dans le coin droit de l'image, avec un turban crème ou clair, et qu'on  
14 voit en entier, qui c'est, Monsieur le témoin ?

15 R. [14:23:03] C'est M. Al Faqi.

16 Q. [14:23:11] Et tout à droite de l'image, la personne qui est en blanc, c'est qui,  
17 Monsieur le témoin ?

18 R. [14:23:25] C'est l'un des imams de Tombouctou, il fait partie du collège des juges,  
19 mais je ne connais pas son nom.

20 Q. [14:24:00] Et à 00:10:23:15, est-ce que vous connaissez la personne qui est tout à  
21 gauche de l'image, Monsieur le témoin ?

22 R. [14:24:16] Non, mais je sais qu'il faisait partie des juges, mais je ne connais pas son  
23 nom.

24 Q. [14:24:44] Et à 00:11:11:04, qui est-ce, Monsieur le témoin ?

25 R. [14:24:56] C'est le juge Houka Houka.

26 Q. [14:25:10] À 00:11:18:15, il y a une porte ouverte à gauche et une porte à droite,  
27 avec deux individus qui... qui rentrent ; ça mène à quoi, l'endroit où les deux  
28 individus pénètrent ?

1 R. [14:25:38] Cette porte, c'est la porte de la pièce qui est utilisée pour délibérer et  
2 prononcer les jugements.

3 Q. [14:26:06] Et à 00:11:16:09, à quel organe appartient la personne qui est à gauche  
4 de l'image ?

5 R. [14:26:24] À la Police islamique.

6 Q. [14:26:43] Enfin, Monsieur le témoin, peut-être une question qui est évidente,  
7 mais, en haut, à droite, à 00:09:56:02, il y a un sigle et puis, juste en dessous du sigle,  
8 il y a une sorte de... de forme ici à... à droite, marron, avec des boutons ; vous savez  
9 ce que c'est, ça, Monsieur le témoin ?

10 R. [14:27:22] Non.

11 Q. [14:27:37] Entendu. Je vous remercie.

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:27:51] Monsieur le Procureur, juste une  
16 minute. Je voudrais poser une question au témoin par rapport à cette vidéo ou à ces  
17 images.

18 Q. [14:27:59] Monsieur le témoin, nous avons vu, tout à l'heure, vous nous avez  
19 indiqué deux imams de Tombouctou qui faisaient partie du collège des juges.

20 Alors, ma question, c'est de savoir si, parmi ce collège, on pouvait trouver des juges  
21 qui étaient en même temps membres de la Police islamique ou membres des services  
22 de sécurité ; en d'autres termes, des juges, mais qui avaient d'autres fonctions ?

23 R. [14:28:41] Oui. Par exemple, il y avait des juges... Enfin, pour ce qui est des juges  
24 locaux, je ne connais aucun imam local qui avait une autre fonction.

25 Q. [14:29:09] Je parle des juges qui siégeaient dans la salle que nous avons vue tout à  
26 l'heure. Est-ce que, parmi ces juges, il y en avait qui avaient des fonctions autres que  
27 les fonctions de juges, qui travaillaient, par exemple, à la Police islamique ou bien  
28 dans les services de sécurité ou qui étaient commandants de bataillon, par exemple ?

1 R. [14:29:36] Oui. Il y avait Ahmed Abou Al Faqi. Son nom de guerre, c'était Abou  
2 Tourab. Il faisait partie du collège des juges, mais il était aussi le chef de la *Hesbah*.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:29:59] Merci beaucoup. Merci.

4 Monsieur le Procureur.

5 M. DUTERTRE : [14:30:03] Je vais rebondir dessus, Monsieur le Président.

6 Q. [14:30:07] Est-ce que vous avez d'autres exemples en dehors d'Ahmed Al Faqi ?

7 R. [14:30:19] Alors, outre Ahmed Abou Al Faqi, les juges qui étaient présents... parmi  
8 les juges qui étaient présents, il y avait Koutaiba, il y avait Radwan. Ils avaient  
9 d'autres fonctions au sein d'autres structures qui appartenaient soit à Al-Qaïda, soit  
10 à Ansar Dine.

11 Q. [14:30:50] Et s'agissant de Radwan, c'était quelle fonction ?

12 R. [14:31:02] Radwan, nous le voyions participer à de nombreuses activités. Parfois, il  
13 prêche le djihad ; il le fait sur certaines places. Parfois, nous l'avons vu superviser  
14 l'exécution de flagellation et d'autres peines. Nous le voyions également dans les  
15 bureaux des médias. C'était donc un représentant des médias pour Ansar Dine ou  
16 un responsable des médias pour Ansar Dine.

17 Q. [14:31:41] Et s'agissant de Koutaiba, Monsieur le témoin ?

18 R. [14:31:57] Koutaiba faisait partie des cheiks les plus importants du point de vue  
19 religieux au sein d'Al-Qaïda, c'était aussi un combattant. Il a, parfois, participé à des  
20 batailles. Il avait également d'autres fonctions au sein de l'organisation, mais il était  
21 considéré comme l'un des chefs. Et je pense qu'il appartenait au bataillon Al  
22 Fourqane.

23 Q. [14:32:34] Et quand vous dites « il avait d'autres fonctions », est-ce que vous  
24 pouvez juste préciser lesquelles, si vous les connaissez ?

25 R. [14:32:49] Nous l'avons également vu pendant qu'il supervisait l'exécution de  
26 peines. Nous l'avons vu se déplacer dans la ville avec d'autres dirigeants. Il  
27 supervisait des activités. Enfin, bon, je ne peux pas véritablement vous expliquer cela  
28 par le menu, mais je pourrais vous donner un exemple à huis clos partiel.



1 M. DUTERTRE : [14:33:28] Monsieur le Président, si vous l'autorisez, je sais qu'on  
2 dépasse un petit peu, mais j'avais ma dernière question et ça ira.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:33:36] Voilà. Juste la dernière question, et  
4 puis on va mettre fin. Oui. Allez-y.

5 M. DUTERTRE : [14:33:41] Alors, c'est le suivi de votre question, donc, je ne la  
6 compte pas dans ma dernière question.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:33:50] Oui. Allez-y.

8 M. DUTERTRE : [14:33:53]

9 Q. [14:33:53] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez donner votre exemple, s'il  
10 vous plaît ?

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:33:58] Il a demandé le huis clos partiel, je  
12 crois.

13 M. DUTERTRE : [14:34:03] Oui. Oui, absolument.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:34:04] Madame la greffière, huis clos  
15 partiel.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 34)*

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (*Passage en audience publique à 14 h 39*)

14 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:39:44] Nous sommes en audience publique.

15 Et je saisis l'occasion pour vous informer que le Procureur a, à ce jour, utilisé  
16 16 heures et 16 minutes en temps d'interrogatoire au principal. Information que je  
17 communique aux parties et aux participants ici présents.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:40:10] Merci, Madame la greffière, pour  
19 votre vigilance.

20 Monsieur le témoin, nous arrivons au terme de votre déposition pour aujourd'hui.

21 Les juges de la Chambre vous remercient énormément pour votre patience et pour  
22 votre coopération. Malheureusement, votre témoignage n'est pas fini et vous allez  
23 peut-être rester un peu plus longtemps avec nous. Vous reviendrez le lundi à 9 h 30.

24 Vous avez compris ?

25 Merci beaucoup.

26 Alors, aux parties et participants, je signale que la Chambre est en train de voir avec  
27 le Greffe s'il n'y a pas moyen de modifier un peu la séquence de nos sessions. Parce  
28 que, pour le moment, nous avons trois sessions d'une heure chacune, avec

1 45 minutes de pause entre la première session et la deuxième, et 1 heure 15 entre la  
2 première et la troisième. Peut-être que nous allons arriver à un autre accord avec le  
3 Greffe, mais vous serez informés incessamment.

4 Je vois M<sup>e</sup> Taylor debout.

5 Maître.

6 M<sup>e</sup> TAYLOR (interprétation) : [14:41:35] Oui, Monsieur le Président, très brièvement.

7 Avant que ce témoin ne commence, on avait abordé un principe qui était que les  
8 conditions soient pareilles entre l'interrogatoire au principal et le contre-  
9 interrogatoire. Ce qui fut, d'ailleurs, accepté et décidé par la Chambre dans une  
10 décision, donc, pas de vidéo pendant les deux premiers jours. Et donc, ce ne serait  
11 pas juste d'avoir un autre horaire pour le contre-interrogatoire que l'horaire que  
12 nous avons eu pour l'interrogatoire au principal pour ce témoin-là.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:42:17] Merci beaucoup, Maître Taylor. Cet  
14 élément sera pris en compte, évidemment.

15 Mais je signale qu'avant, nous étions à des sessions d'une heure 30, après nous  
16 sommes passés à des sessions d'une heure. Donc, nous avons pu faire ça. On peut  
17 modifier légèrement aussi dans le... dans le futur. Votre intervention, de toute façon,  
18 sera prise en compte.

19 En attendant, donc, je... Voilà, le Procureur est de nouveau debout. Voilà.

20 M. DUTERTRE : [14:42:51] Monsieur le Président, très brièvement.

21 On devait soumettre le calendrier lundi 9, mais tout cela est dépendant,  
22 évidemment, des durées des sessions. Est-ce qu'on peut avoir un petit délai  
23 supplémentaire une fois qu'on aura l'information pour pouvoir essayer de se caler ?  
24 Et ça suppose de retourner vers les témoins. Enfin, il y a toute une machinerie.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:43:08] Vous avez raison. Vous serez  
26 informés incessamment, avant le départ en week-end.

27 Voilà. C'est le moment de présenter mes remerciements à tous ceux qui ont collaboré  
28 à cette audience, les parties, les participants, les sténotypistes et les interprètes, nos

- 1 officiers de sécurité. Et, bien entendu, nous remercions notre public pour sa patience.
- 2 Nous reprendrons le lundi.
- 3 D'ici là, je vous souhaite une très bonne fin de semaine et prenez bien soin de vous.
- 4 Nous allons lever l'audience.
- 5 L'audience est levée.
- 6 M. L'HUISSIER : [14:44:00] *All rise.*
- 7 (*L'audience est levée à 14 h 44*)